



EuropAid/159085/DD/ACT/BF UE/FED/2018/402-983

Renforcement des capacités des Agences de l'Eau du Gourma et du Liptako et des CLE pour une gestion rationnelle, concertée, et durable des ressources en eau

RAPPORT INTERMEDIAIRE



Photo 1 : Vue de l'équipe de capitalisation sur les sites de protection des berges du cours d'eau Kou par le CLE-Kou

Mars 2020



TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux	ii
Liste des cartes	ii
Liste des photos	ii
Liste des acronymes utilisés dans le rapport.....	iii
1 DESCRIPTION	4
2 ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L’ACTION.....	5
2.1 RESUME DE L’ACTION	5
2.2 RESULTATS ET ACTIVITES	6
<i>Résultat 0 : Les activités préliminaires, de démarrage et de coordination du projet.....</i>	<i>6</i>
<i>Résultat 1 : Les CLE mis en place sont fonctionnels dans les espaces de gestion de l’AEL et de l’AEG. ...</i>	<i>11</i>
<i>R3 : Les AEG et AEL ont les capacités renforcées pour la planification et la mise en œuvre des actions de gestion rationnelle et concertée des ressources en eau</i>	<i>19</i>
<i>R4 : L’AFDH et le genre sont intégrés dans les documents, processus et pratiques de GIRE des espaces AEG et AEL</i>	<i>20</i>
2.3 DURABILITE DE L’ACTION	22
2.4 MATRICE-CADRE LOGIQUE A JOUR.....	23
3 BENEFICIAIRES/ENTITES AFFILIEES ET AUTRE COOPERATION.....	39
3.1 RELATIONS ENTRE LES BÉNÉFICIAIRES DE CE CONTRAT DE SUBVENTION	39
3.2 L’ACCORD CI-DESSUS ENTRE LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE SUBVENTION EST-IL DESTINÉ À SE POURSUIVRE? SI OUI, COMMENT? SI NON, POURQUOI?	39
3.3 COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LES RELATIONS ENTRE VOTRE ORGANISATION ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES DANS LES PAYS DE L’ACTION? COMMENT CES RELATIONS SONT-ELLES AFFECTÉ L’ACTION?	39
4 VISIBILITE	39

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : REPARTITION DU MATERIEL ACQUIS PAR STRUCTURE MEMBRE DU CONSORTIUM.....	7
TABLEAU 2: LISTE DES SESSIONS ET THÉMATIQUES DE FORMATION IDENTIFIÉS	17

Liste des cartes

CARTE 1 : LOCALISATION DES SOUS BASSINS DE L’ESPACE DE L’AGENCE DE L’EAU DU LIPTAKO	12
CARTE 2 : LIMITES ET LOCALITES DE L’ESPACE DE COMPETENCE DU CLE- FAGA AMONT SUD SUD	13
CARTE 3 : LOCALISATION DES SOUS BASSINS DE L’ESPACE DE L’AGENCE DE L’EAU DU GOURMA	13
CARTE 4 : LIMITES ET LOCALITESS DE L’ESPACE DE COMPETENCE DU CLE- SIRBA AMONT	14

Liste des photos

PHOTO 1 : VUE DE L’EQUIPE DE CAPITALISATION SUR LES SITES DE PROTECTION DES BERGES DU COURS D’EAU KOU PAR LE CLE-KOU	I
PHOTO 2 : VUE DES PARTICIPANTS A L’ATELIER TECHNIQUE DE DEMARRAGE.....	8
PHOTO 4 : VUE DE LA DELEGATION DE WATERAID AVEC LE DIRECTEUR PROVINCIAL DE L’ENVIRONNEMENT DE L’EST LORS DE LA MISSION D’INFORMATION	10
PHOTO 3 : VUE DE LA DELEGATION DE WATERAID AVEC LE DIRECTEUR REGIONAL DE L’ELEVAGE DE L’EST LORS DE LA MISSION D’INFORMATION	10
PHOTO 5 : VUE DES PARTICIPANTS A LA FORMATION DES FORMATEURS EN AFDH ET GENRE	21

LISTE DES ACRONYMES UTILISES DANS LE RAPPORT

2IE	: Institut d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
ABN	: Autorité du Bassin du Niger
AEC	: Agence de l'Eau des Cascades
AEDE	: Association, Eau, Développement et Environnement
AEG	: Agence de l'Eau du Gourma
AEL	: Agence de l'Eau du Liptako
AEM	: Agence de l'Eau du Mouhoun
AEN	: Agence de l'Eau du Nakanbé
AFDH	: Approche Fondée sur les Droits Humains
AT	: Assistant Technique
CLE	: Comité Local de l'Eau
COWI	: Christen Ostenfeld & Wriborg Jønson Consulting
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DREA	: Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
FED	: Fonds Européen de Développement
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
ONG	: Organisation Non Gouvernemental
PN GIRE	: Programme National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PNE	: Partenariat National de l'Eau
RTB	: Radiodiffusion et Télévision du Burkina
SAGE	: Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SIG	: Système d'Information Géographique
SP/GIRE	: Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
TDR	: Termes de Référence
UE	: Union Européenne
WASCAL	: West African Science service Centre on Climate change and Adaptation Land use
WEAP	: Water Evaluation And Planning System

1 Description

- 1.1. Nom du coordinateur du contrat de subvention : WaterAid
- 1.2. Nom et fonction de la personne de contact : Eric MAMBOUE, Directeur Pays
- 1.3. Nom des bénéficiaires et des entités affiliées de l'action :
Agence de l'Eau du Gourma (AEG)
Agence de l'Eau du Liptako (AEL)
Association Eau Développement et Environnement (AEDE)
- 1.4. Intitulé de l'action :
Renforcement des capacités des Agences de l'Eau du Gourma et du Liptako et des Comités Locaux de l'Eau (CLE) pour une gestion rationnelle, concertée et durable des ressources en eau
- 1.5. Numéro du contrat : UE/FED/2018/402-983
- 1.6. Date de début et date de fin de la période de référence : 1^{er} Décembre 2018 au 30 Novembre 2022
- 1.7. Pays cible : Burkina Faso
- 1.8. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹ (si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes):
Bénéficiaires finaux : Populations des espaces de compétence des Agences de l'Eau du Gourma et du Liptako, les exploitants et usagers de l'eau et l'écosystème
Groupes cibles :
 - Direction générale de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
 - Direction générale de l'Agence de l'Eau du Liptako ;
 - Les Comités Locaux de l'Eau
 - Les Comités de bassins
 - Les services techniques déconcentrées en charge de l'eau, de l'agriculture, de l'environnement, des ressources animales et des droits humains ;
 - Les Communes de l'espace de gestion des deux Agences ;
 - Les Associations de développement dans les deux espaces de gestion des ressources en eau.
- 1.9. Pays dans lequel les activités sont réalisées (si différent du point 1.7) : Burkina Faso

¹ Les « groupes cibles » sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'objectif du projet, et les « bénéficiaires finaux » sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur en général.

2 Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'action

2.1 Résumé de l'action

Le projet de « Renforcement des capacités des Agences de l'Eau du Gourma et du Liptako et des CLE pour une gestion rationnelle, concertée et durable des ressources en eau » rentre dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE). Toutes les activités du projet concourent à la préservation de la paix sociale.

Le contexte de la première année du projet a été marquée par une intensification de la fronde sociale avec de nombreuses grèves dans l'administration publique et une dégradation des conditions sécuritaires du pays. Cette situation d'insécurité a contraint le gouvernement à instaurer l'Etat d'urgence et le couvre-feu sur une bonne partie de la zone d'intervention du projet.

En dépit de cette situation, le projet a vu le démarrage effectif des activités de terrain. Le plan de travail de l'année 1 a permis de réaliser des actions spécifiques concourant à l'atteinte des objectifs du projet. Les capacités opérationnelles des membres du consortium ont été renforcées par des équipements. Une étude de capitalisation des processus et pratiques de mise en place des CLE a été réalisée pour alimenter la stratégie de mise en place de CLE fonctionnelle selon les principes de l'approche fondée sur les droits humains (AFDH). Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'une restitution nationale aux acteurs. L'élaboration de modules de formation sur l'AFDH et le Genre dans le contexte de la GIRE et la formation de formateurs issus des services techniques et des deux Agences de l'Eau a été un préalable important dans la stratégie de renforcement des capacités des acteurs sur l'AFDH et le Genre. Enfin il faut noter l'analyse des offres de logiciel de modélisation et la sélection éclairée du logiciel de modélisation WEAP comme application centrale du système d'aide à la décision en cours de mise en place.

La première année du projet a été confrontée à des difficultés dont en premier lieu la situation sécuritaire de la zone qui s'est considérablement dégradée au fil de l'année conduisant à un fort ralentissement des actions planifiées. A cet effet, plusieurs activités ont été délocalisées ou repoussées à des dates ultérieures dans l'espoir d'une amélioration de la situation. En second lieu, certaines actions notamment la mise en place des outils de gestion (compte, manuel du projet) et l'étude de capitalisation sont allées au-delà des temps estimés. Les remous dans l'administration et la l'indisponibilité de certains acteurs ont été les contraintes qui ont causées cette difficulté.

La logique d'intervention demeure. Cependant, pour tenir compte du contexte sécuritaire de la zone d'intervention, des stratégies spécifiques ont été développées pour réduire les risques d'exposition des équipes du projet et des parties prenantes aux actes de violence et aux incidents. En effet, l'analyse de la situation sécuritaire avant toute sortie a été instituée au sein du consortium et les activités de formation et de concertation sont systématiquement délocalisées lorsqu'un risque quelconque est probable. Les mesures de sécurité des participants et le respect des mesures sécuritaires du Gouvernement ont été tout au long de l'année une préoccupation du consortium. Des consignes strictes sur les horaires de déplacements sont en cours de mise en œuvre.

Le consortium saisi l'opportunité du présent rapport pour une re-planification des actions et du budget avec une plus grande intégration de la situation sécuritaire de la zone d'intervention.

Le principal changement proposé dans le cadre logique porte sur la suppression de l'activité « A 3.2.1 Appuyer l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau d'un sous-bassin pilote dans chaque espace de gestion » pour les raisons suivantes : l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) découle du Schéma Directeur de d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) qui est en cours d'élaboration dans chaque Agences de l'Eau. L'hypothèse de base du projet était que le processus d'élaboration du SDAGE s'achève au plus tard à la deuxième année du projet. Cela permettait au projet d'engager l'élaboration de deux SAGEs dans les deux sous bassins

modèles. Force est de reconnaître qu'avec la dégradation de la situation sécuritaire, l'élaboration des SDAGEs du Gourma et du Liptako accuse un retard et se trouve à l'étape des études thématiques dont certaines n'ont pas encore démarré. Le risque est grand que les SDAGEs ne puissent pas être disponibles avant la fin du projet. Cette suppression entrainera une réallocation budgétaire pour supporter la stratégie de contingence sécuritaire et la correction sur certaines lignes d'activités insuffisamment pourvu en fonds.

2.2 Résultats et activités

L'ensemble des activités prévues par le projet sont en cours de mise en œuvre, mais elles n'ont pas encore produit d'effets visibles. La mise en œuvre du projet recommande une préparation minutieuse afin de tenir les engagements du consortium de faire du projet un modèle réussi d'opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en apportant de la valeur ajoutée à ce qui est fait actuellement. L'équipe s'est donnée le temps nécessaire pour préparer les actions efficacement afin que l'exécution puisse apporter les résultats attendus. Au niveau du résultat 1 relative à la mise en place de Comités Locaux de l'Eau (CLE) fonctionnels, le consortium a réussi le processus de capitalisation des processus et pratiques de mise en place et de fonctionnement des CLE. Même si aucun CLE n'a pu être mis en place, l'étude constitue une contribution significative dans le débat sur l'efficacité des CLE. Suivant la stratégie du projet de faire porter les actions de protection de la ressource en eau par les CLE et prioritairement par les CLE à mettre en place dans les deux sous bassins modèles, les actions de protection n'ont pas été programmées cette première année. Pour le résultat 3 centré sur la mise en place du système d'aide à la décision, le focus a été mis sur la sélection d'une application pertinente dans notre contexte et qui répond aux besoins réelles des Agences de l'Eau. Le modèle de système d'aide à la décision a ainsi été définie pour intégrer des outils connexes à intégrer à l'application centrale identifiée. La stratégie de l'équipe concernant le résultat 4 relatif aux renforcement de capacité en AFDH et Genre, a été d'élaborer des modules AFDH et de procéder à la formation de formateurs. Ainsi, un pool de formateurs a été constitué dans chaque région incluse dans l'espace des Agences de l'Eau du Gourma et du Liptako.

Résultat 0 : Les activités préliminaires, de démarrage et de coordination du projet

Les activités préliminaires et de démarrage du projet sont effectives et achevées. Ces activités ont permis aux membres du consortium de disposer des moyens et de référentiel de gestion du projet. Ces activités ont également permis une appropriation du projet par les parties prenantes dans la zone d'intervention.

Les activités préliminaires et de démarrage ont consisté à :

- **la formalisation du partenariat entre les membres du Consortium** : il s'est agi après la signature du contrat de subvention d'avoir un protocole de collaboration entre les membres. La mise en place de ce protocole a été un processus itératif avec une première proposition des termes du protocole par WaterAid puis des échanges à distance et à travers des rencontres spécifiques pour la finalisation avec chacun des membres du consortium. Ce processus a permis de préciser les rôles et les responsabilités de chaque membre du consortium et de fixer les principes de la gestion de la subvention. Aussi, ces séances de discussion ont permis de s'accorder sur la répartition de l'exécution du budget par structure.
- **la mobilisation du personnel du projet** : les différents membres du consortium ont procédé à l'affectation de leur staff sur le projet et au recrutement du personnel complémentaire. WaterAid a ainsi affecté six (06) staffs dont deux (02) à temps plein et quatre (04) à temps partiel, pour la coordination générale du projet et l'appui aux agences de l'Eau. AEDE a également mis à disposition du projet deux (02) experts conformément à leur engagement. Quant aux Agences de l'eau, elles ont procédé chacune au recrutement d'un Chauffeur et à la désignation d'un « répondant technique du projet » pour coordonner en interne les activités

spécifiques au projet. Ce dispositif a permis, au niveau des Agences de l'Eau, une bonne coordination des activités du projet avec les autres actions que mènent les Agences de l'Eau. Cependant, avec l'intensification des sorties terrains, il est apparu une contrainte de mobilité des équipes. Cette contrainte est liée principalement à l'insuffisance de chauffeur au niveau des deux Agences. Ainsi, malgré la disponibilité de véhicule, il est difficile pour les Agences de l'Eau de planifier des sorties terrains de plusieurs équipes à la fois pour la mise en œuvre des activités du projet. Pour se faire, le chef de file du consortium en accord avec les Agences de l'Eau ont convenu de la mesure suivante : recruter deux chauffeurs supplémentaires à mettre à la disposition de chaque Agence de l'eau pour exécuter prioritairement les activités du projet. Ces recrutements se feront en lieu et place des Assistants Techniques prévus dans le budget.

- **la mise en place de la logistique** : Sur le plan logistique, WaterAid a procédé à l'acquisition du matériel et des équipements prévus dans le projet et à leur mise à la disposition des différentes structures membres du consortium. Le tableau ci-après présente la situation détaillée du matériel acquis et mis à la disposition des structures.

Tableau 1 : Répartition du matériel acquis par structure membre du consortium

Désignations	Quantité par structure				Quantité totale	Observations
	WaterAid	AEG	AEL	AEDE		
Véhicule 4X4	0	1	1	0	2	Mise à disposition
Moto	0	1	1	0	2	Mise à disposition
Laptop (ordinateur)	1	1	1	1	4	Mise à disposition
Imprimante multi-fonction	0	1	1	0	2	Mise à disposition
Vidéoprojecteur	0	1	1	0	2	Mise à disposition
Ecran géant	0	1	1	0	2	Mise à disposition
Armoires	0	1	1	0	2	Mise à disposition
Chaises directeurs	0	2	2	1	5	Mise à disposition
Bureaux	0	2	2	1	5	Mise à disposition
Modem	0	1	1	1	3	Mise à disposition
Wifi	0	1	1	1	3	Mise à disposition
Disque dur	0	1	1	1	3	Mise à disposition
Matériel de sonorisation	0	1	1	0	2	Mise à disposition
Smartphones	3	3	3	1	10	Répartition prévue. Les appareils seront mis à disposition après la réalisation de la collecte de données du diagnostic des CLE

En plus du matériel acquis avec le financement de l'Union Européenne, WaterAid a mis à la disposition de son équipe de coordination du projet, un véhicule 4x4.

- **L'atelier technique de démarrage du projet** : cet atelier a regroupé les équipes des membres du consortium dans le but d'harmoniser les compréhensions des parties prenantes sur les approches et les activités du projet, de se familiariser avec les termes du contrat signé avec l'Union Européenne, de lancer le processus d'élaboration du manuel de gestion opérationnelle du projet et d'élaborer le planning détaillé pour la première année. L'atelier qui s'est tenu du 29 au 31 Janvier 2019 à Kaya a permis de présenter et discuter les engagements du projet, les conditions et exigences du contrat, de présenter le projet de plan de communication, le dispositif de suivi-évaluation de WaterAid et amorcer les discussions sur les procédures de gestion et de valider le planning annuel de travail. La concertation a également permis de formuler des suggestions et recommandations dans le sens d'une

meilleure opérationnalisation du projet. Les suggestions et recommandations retenues de l'atelier de démarrage sont les suivantes :

1. avoir une taille raisonnable du sous bassin modèle dans lequel les CLE du projet et l'implémentation du dispositif de collecte de données du système d'aide à la décision seront réalisés ;
2. faire une capitalisation de l'expérience et du processus de mise en place des CLE à travers le pays afin d'optimiser la mise en place des CLE dans les espaces des deux agences de l'Eau ;
3. WaterAid doit engager une concertation avec les Agences de l'Eau sur la question de compte bancaire dédié aux ressources financières du projet au profit des Agences ;
4. envisager la mise en place d'une nomenclature des pièces pour les cas où les prestataires locaux n'auront pas de pièces de qualité. Inclure cette nomenclature dans le manuel de gestion opérationnelle du projet ;
5. poursuivre les échanges sur l'identité visuelle afin de disposer d'une identité qui répond aux attentes ;
6. veiller à donner une description des indicateurs en indiquant les cibles annuelles et les modes de calcul ;
7. inclure, la chaine de communication du projet dans le plan de communication;
8. organiser une rencontre de validation du manuel de gestion opérationnelle du projet ainsi que la validation du plan de communication et du budget pour la première année.

La plupart des recommandations et suggestions ont été mises en œuvre en dehors du point 5.

Voir le compte-rendu de l'atelier technique de démarrage du projet joint au rapport (**PIECE 1**).



PHOTO 2 : Vue des participants à l'atelier technique de démarrage

- = **L'élaboration d'un manuel de gestion du projet** : il s'agit d'un référentiel de gestion du projet dont l'objectif est de décrire de manière concrète et la plus précise possible comment l'organisation, les procédures de gestion administrative, financière et comptable du projet sont mises en œuvre. L'élaboration du référentiel a été un processus participatif avec la rédaction par un groupe de travail d'un projet de manuel qui a fait l'objet d'amendements par l'ensemble des membres du consortium. le manuel a été validé au cours d'un atelier qui a eu

lieu les 14 et 15 mars 2019 à Ouagadougou et qui a regroupé l'ensemble des membres du consortium. La version validée du référentiel a par la suite été ventilée aux différents membres du consortium pour exploitation.

- **L'élaboration d'un plan de communication/visibilité** : le projet dispose d'un plan de communication élaboré par WaterAid et examiné et validé par les membres du consortium. L'objectif de ce plan est de susciter l'engagement et le dynamisme des acteurs dans leurs missions contributives à une gestion rationnelle, concertée, et durable des ressources à travers la concertation, le partage d'information et la promotion des bonnes pratiques en la matière. Trois axes stratégiques de communication du projet ont été définis par le plan :
 - o amélioration de la communication au sein et autour du projet ;
 - o renforcement de la dimension communication participative pour le développement
 - o Renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du projet.

Voir le Plan de communication/visibilité du projet joint au rapport (**PIECE 2**).

- **L'organisation de la cérémonie de lancement du projet** : la délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso a organisé en collaboration avec le consortium la cérémonie de lancement de l'ensemble des contrats signés dans le cadre de son appel à proposition de projets GIRE. Cette cérémonie tenue le 12 février 2019 et présidée par le Ministre de l'eau et de l'assainissement a connu la participation du chef de la coopération de l'Union Européenne. La cérémonie a été ponctuée par la présentation des objectifs des subventions de l'Union européenne et les attentes par rapport à l'amélioration de la gestion des ressources en eau. Puis s'en est suivie une signature symbolique des contrats entre l'Union Européenne et les ONG porteuses des projets. Le projet de « renforcement des capacités des Agences de l'Eau du Gourma, du Liptako et des CLE pour une gestion rationnelle, concertée et durable des ressources en eau » a contribué à l'organisation de la cérémonie par la gestion du volet communication. La cérémonie a été l'occasion d'une campagne médiatique sur les contrats de subvention de l'Union Européenne qui a permis de diffuser dans la presse écrite et les radios les informations sur le démarrage des différents projets.
- **L'organisation de mission d'information des acteurs des zones d'intervention** : le projet est bâti autour d'une approche participative et d'intégration des secteurs. A cet effet, plusieurs parties prenantes ont été identifiées dans le projet. Au cours de la période, la coordination du projet en collaboration avec les Agences de l'Eau du Liptako et du Gourma ont réalisé une sortie auprès des services techniques déconcentrés pour une prise de contact et d'information de ces acteurs sur les objectifs et les approches. Cette approche a été largement saluée par les Directions Régionales de l'Eau/Assainissement, de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et des Droits Humains du Sahel et de l'Est qui ont été rencontrées. L'activité a permis en plus d'expliquer le projet et d'engager les acteurs, d'échanger avec eux sur la situation sécuritaire de la zone et de recueillir des suggestions pour une implication effective des parties prenantes et une bonne mise en œuvre du projet. Ainsi, il a été recommandé à la coordination du projet de s'appuyer sur les cadres de concertation régionaux pour renforcer l'information et le suivi du projet.



PHOTO 3 : Vue de la délégation de WaterAid avec le Directeur régional de l'élevage de l'Est lors de la mission



PHOTO 4 : Vue de la délégation de WaterAid avec le Directeur provincial de l'environnement de l'Est lors de la mission

L'opérationnalisation des mécanismes de suivi-évaluation et d'apprentissage du projet a été un point de réalisation au cours de la période. A cet effet, l'équipe de la coordination a travaillé à mettre en place le dispositif nécessaire. Il s'est agi principalement de :

- **la tenue de session du Comité National de Suivi (CNS) du projet** : le Comité National de Suivi (CNS) est composé de plusieurs parties prenantes du projet avec pour principale mission de définir les orientations méthodologiques/stratégiques et de statuer sur les performances annuelles du projet. A ce titre, il a pour attributions de :
 - s'assurer de la conformité de la stratégie du projet avec le programme national GIRE en ses objectifs au niveau national – régionale que des espaces de gestion des Agences ;
 - faciliter l'intégration des données du projet dans le système national d'information ;
 - statuer sur les modifications jugées nécessaires à la réalisation des objectifs et finalité du projet ;
 - examiner et approuver la programmation annuelle et les rapports annuels d'activités du projet.

Les structures pertinentes ont été identifiées par le consortium, les termes de référence du CNS ont été convenus et une lettre a été adressée à chaque structure pour la désignation de son représentant titulaire et un suppléant au comité. Ce processus a permis de constituer le Comité National de Suivi (CNS) du projet. Le Secrétaire Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SP/GIRE) assure la présidence du CNS du projet.

Compte tenu des capacités financières du projet, l'accent a été mis sur les structures localisées dans les régions entièrement couvertes par les espaces de compétence des deux Agences de l'Eau. Les autres structures dans les régions qui sont partiellement couvertes prendront part aux sessions du CNS de manière alternée d'une session à l'autre.

Le 29 novembre 2019, le comité national de suivi du projet a tenu sa première session dans la salle de réunion de WaterAid. Cette première session a été consacrée à:

- l'information des membres sur leur rôle et responsabilité par la présentation des TDR du comité ;
- l'information des membres sur le projet et les approches de mise en œuvre dont particulièrement l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH) et l'Approche Sécurisation des Ressources en Eau (SRE) ;
- la soumission du rapport narratif et financier annuel assorti du planning de travail de l'année 2 à l'examen et à l'approbation du comité.

Ainsi, les membres du comité ont pu s'approprier leur mission et le projet ainsi que les approches AFDH et SRE. Ils se sont prononcés sur les performances du projet et ont formulé des recommandations au consortium pour la bonne conduite du projet.

Voir compte-rendu de la première session du comité national de suivi du projet joint au rapport (PIECE 3).

- **L'organisation des rencontres trimestrielles de l'équipe du projet** : l'équipe du projet constituée des staffs des membres du consortium a tenu deux rencontres spécifiques de travail au cours de la première année en dehors des nombreuses rencontres de concertation sur la formalisation du partenariat et les échanges sur les outils de gestion. Ces deux rencontres se sont tenues dans le cadre des mécanismes de suivi-évaluation de WaterAid (rencontre trimestrielle des partenaires de WaterAid). La première rencontre a permis d'élaborer le planning détaillé de l'année. A la seconde rencontre, l'équipe a procédé à l'évaluation des performances du projet et à la révision du planning.
- **L'organisation de l'apprentissage et de la gestion des connaissances du projet** : au cours de la période le Consortium a convenu d'un plan d'action global de capitalisation. Cet outil donne un récapitulatif des centres d'intérêt, des produits et des responsables de la capitalisation des résultats et processus de mise en œuvre du projet. Pour l'opérationnalisation du plan d'action, il a été convenu de l'organisation d'une formation du staff des Agences de l'eau sur les techniques de communication et de capitalisation. Cette formation interviendra à la deuxième année.

Voir le plan d'action de capitalisation joint au rapport (PIECE 4).

- **L'élaboration des rapports périodiques narratifs et financiers du projet** : les rapports financiers mensuels sont régulièrement élaborés par chaque structure membre du consortium et consolidé suivant le système de gestion de WaterAid. Régulièrement, une revue des performances avec l'ensemble des membres du Consortium est réalisée dans le cadre des rencontres périodiques du cadre de suivi-évaluation de WaterAid. Les mémorandums de ces revues constituent les rapports périodiques de la situation d'exécution physique du projet. Le présent rapport narratif annuel est élaboré sur la base des rapports spécifiques d'activités mises en œuvre par chaque membre du consortium. La version provisoire du rapport a été examiné par le Comité National de Suivi (CNS) du projet lors de sa première session. Les recommandations du CNS ont permis d'améliorer la qualité du rapport.

Résultat 1 : Les CLE mis en place sont fonctionnels dans les espaces de gestion de l'AEL et de l'AEG.

Le projet entend mettre en place d'ici à 2022, six nouveaux CLE dans les deux espaces de gestion et outiller l'ensemble des CLE des deux Agences pour leur permettre d'assurer au mieux leur fonction de cadre de concertation, de promotion et d'échanges associant tous les acteurs intervenant localement dans la gestion de la ressource en eau.

Au cours de la période, les efforts ont été déployés pour aboutir à ce résultat. Cependant, les activités enregistrent un retard par rapport au planning initial. Cette situation s'explique par une sous-estimation de la durée de l'étude de capitalisation que le consortium s'est imposée comme préalable à la conduite de la mise en place des CLE par le projet. D'autres facteurs internes, comme la question de l'ouverture de comptes trésor spécifiques par les Agences de l'Eau pour les fonds du projet, ont pris du temps à être effectif. Mais aussi des facteurs externes dont principalement les grèves des Agents de l'administration financière et la dégradation persistante de la situation sécuritaire ont freiné le rythme d'exécution du planning du résultat.

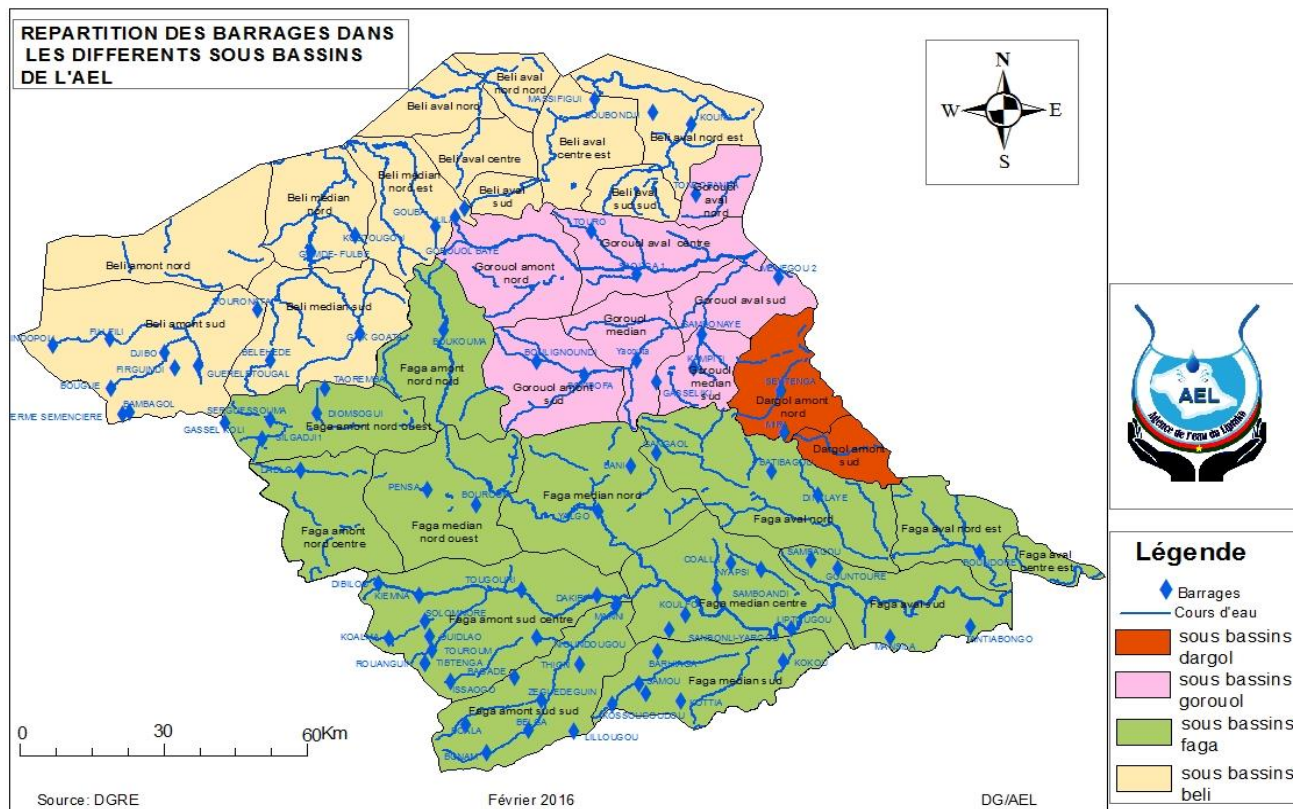
Les six nouveaux CLE seront mis en place en tenant compte de l'analyse des forces et faiblesses de la procédure de mise en place en cours révélé par l'étude de capitalisation.

Extrant 1.1- De nouveaux Comités Locaux de l'Eau sont mis en place

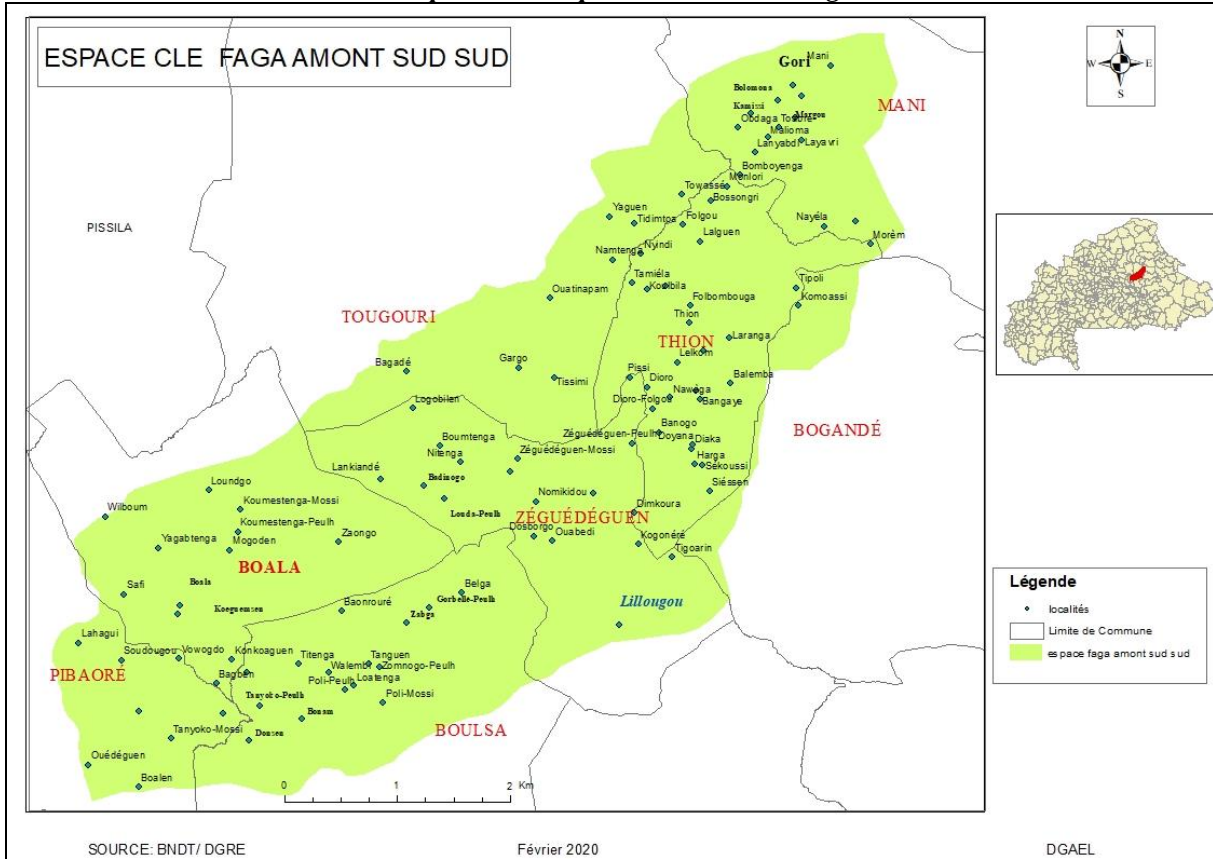
Pour cette première année, il était attendu la mise en place de deux nouveaux CLE dont une dans chaque Agence. Le processus est en cours dans les deux Agences mais la mise en place n'est pas effective. L'étude de capitalisation des procédures et pratiques de mise en place et de fonctionnement des CLE a été achevée et les autres activités sont en préparation. Compte tenu du retard accusé, le planning de mise en place des CLE a été revu. Toutefois, l'exploitation de l'étude de spatialisation des espaces de compétence des CLE réalisée par la Direction générale des Ressources en Eau (DGRE) ainsi que la base de données disponible au sein des Agences de l'Eau a permis d'identifier les espaces pour la mise en place de deux CLE pilotes dans le cadre du projet. Ce choix tient compte prioritairement des risques d'insécurité des zones. Dans l'espace du Liptako, le choix a été porté sur l'espace de compétence du CLE dénommé « **Faga amont sud-sud** » et dans l'espace du Gourma le choix a été porté sur l'espace de compétence du CLE dénommé « **Sirba amont** ».

Sur la base des données existantes au niveau des Agences de l'Eau, une cartographie a été élaborée pour chaque CLE. Les équipes des Agences de l'Eau ont procédé à des missions d'information des autorités administratives, techniques et communales de la zone concernée afin de susciter l'adhésion et le portage du processus.

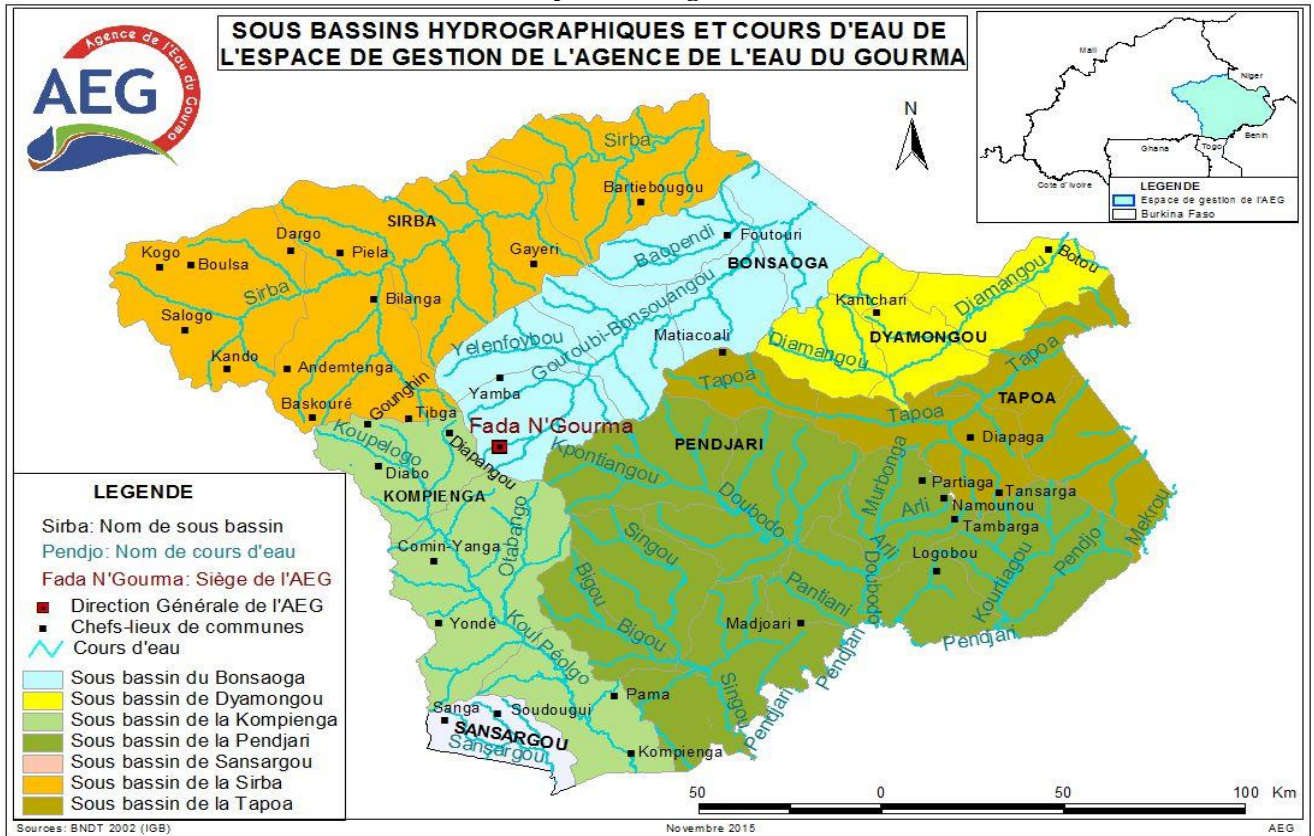
Carte 1 : Localisation des sous bassins de l'espace de l'agence de l'Eau du Liptako



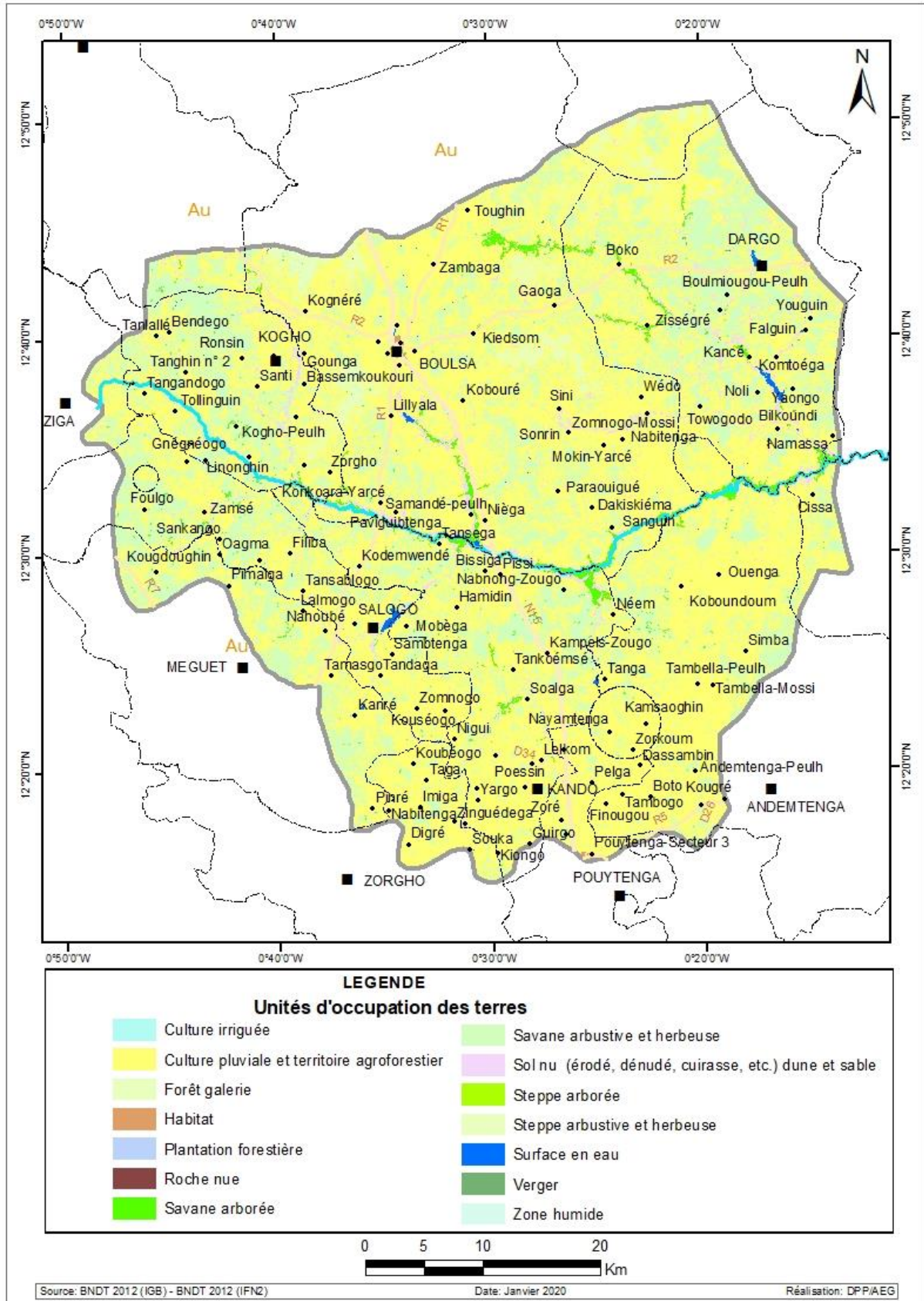
Carte 2 : Limites et localités de l'espace de compétence du CLE- Faga amont sud sud



Carte 3 : Localisation des sous bassins de l'espace de l'agence de l'Eau du Gourma



Carte 4 : Limites et localités de l'espace de compétence du CLE- Sirba amont



A 1.1.1. – Réaliser les études préalables à la mise en place des Comités Locaux de l'Eau

La connaissance du milieu est une activité préalable à la constitution des Comités Locaux de l'Eau (CLE). Pour ce faire, le guide méthodologique de mise en place des CLE recommande la réalisation d'un diagnostic conjoint du milieu pour identifier les problématiques, les enjeux et les acteurs en place afin de bâtir la suite du processus. Au regard des difficultés de fonctionnement et du faible impact des CLE existants, l'engagement a été pris de réaliser préalablement à la mise en place des nouveaux CLE, une étude de capitalisation du processus et des pratiques actuels de mise en place des CLE. Cette étude a été conduite par le consortium sous le leadership de l'AEDE à travers des entretiens spécifiques avec les acteurs au niveau central (SP/GIRE, AT/COWI, coopération suédoise, coopération danoise), au niveau déconcentré (directions régionales en charge du développement rural, les cinq Agences de l'Eau existant sur le territoire national, les CLE) et des visites de sites. Les résultats de l'étude ont été restitués aux acteurs nationaux lors d'un atelier présidé par le SPGIRE le 30 septembre 2019. Les structures et organes ayant pris part à cette restitution sont la DGRE, les Présidents de Comités de bassin et Conseils d'Administration dans chacune des cinq (5) Agences de l'Eau du Burkina, chacune des Directions Générales des Agences de l'Eau, des Comités locaux de l'eau des Agences de l'eau du Mouhoun, du Nakanbé et du Liptako, l'Assistance technique de COWI au SP/GIRE et les membres du consortium. L'étude de capitalisation a permis de dégager les forces et les faiblesses du processus, les succès et les difficultés de fonctionnement et de formuler des orientations stratégiques pour l'amélioration de la contribution des CLE au processus GIRE.

Voir le rapport de l'étude de capitalisation des processus et pratiques de mise en place et de fonctionnement des CLE restitué joint au rapport (**PIECE 5**).

L'équipe du projet travaille à la prise en compte des orientations de l'étude dans la conduite du processus de mise en place des six nouveaux CLE. Ainsi, dans le cadre spécifique du projet, et pour la réalisation du diagnostic conjoint (préalable à la mise en place des nouveaux CLE), des échanges et des séances de travail ont été organisés pour examiner les outils de collecte et établir le plan de collecte des données. Ce plan est basé sur une collecte de données électroniques à l'aide de smartphones. Pour ce faire, les équipes de supervision des Agences de l'Eau ont reçu une formation sur l'utilisation de la plateforme électronique de collecte, stockage et analyse de données « mWater » dans le mois de novembre 2019.

Tenant compte du contexte sécuritaire, l'option stratégique a été faite de confier la collecte des données aux Agents communaux des services techniques de l'eau, de l'environnement et des Mairies. Une formation sera délivrée à leur endroit pour la compréhension des questionnaires, l'utilisation des smartphones et de la plateforme « mWater » et des consignes sécuritaires strictes seront données aux équipes.

A 1.1.2. – Tenir les ateliers de mise en place des Comités Locaux de l'Eau

Il est prévue la tenue de forum des acteurs par collègue afin de les mobiliser pour la participation au processus. Compte tenu du retard global accusé dans le processus de mise en place des CLE, ces ateliers seront re-planifiés dans la deuxième année du projet. Avec le contexte sécuritaire, des modifications seront proposées, après concertation avec les acteurs, sur la manière d'organiser et de conduire ces foras.

A.1.1.3 Organiser les cérémonies d'installation des CLE

L'activité intervient après le diagnostic, la désignation des membres et la reconnaissance du CLE. Elle consiste à organiser une cérémonie pour faire connaître les membres du CLE par la population et marquer le début de leur mandat. Conditionnée à la mise en place des CLE, cette activité a été planifiée pour la deuxième année du projet.

A.1.1.4 Mettre en place les relais communautaires dans deux sous-bassins modèles

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche sécurisation des ressources en eau, la participation communautaire au suivi et à la gestion des ressources en eau est fortement promue. A cet effet, les communautés sont mobilisées à travers deux volontaires par village qui assurent le rôle de suivi des ressources en eau (pluviométrie, eau souterraine, eau de surface). Le projet prévoit dans les espaces des CLE des deux zones, accompagner 50 villages, à mettre en place ce dispositif organisationnel au niveau communautaire, afin de constituer un modèle pilote où les CLE disposent de répondant au niveau village. Ces répondants communautaires auront en charge de collecter les données sur les ressources en eau au profit des CLE qui les exploiteront pour formuler des recommandations et orientations stratégiques quant à la gestion de la ressource dans leurs espaces de compétence. Le processus de mise en place des relais communautaires interviendra à l'issue de la restitution du rapport diagnostic qui fournira les données nécessaires à l'identification des 50 villages pertinents qui mettront en place les relais. Cette activité est re-planifiée pour la deuxième année du projet.

Extrant 1.2 - Les CLE ont les capacités nécessaires pour jouer leur rôle dans la GIRE

Le renforcement des capacités des organes des Agences est l'axe central du projet. Pour les CLE, le renforcement de capacité vise leur dynamisation pour une meilleure contribution au processus GIRE. Au cours de la période, l'équipe a procédé à l'élaboration d'un plan de formation de l'ensemble des acteurs des secteurs concernés y compris les CLE. Ainsi, il est prévu la formation des CLE sur les aspects aussi bien managérial que technique. Les formations au profit des CLE existants sur leurs rôles et la compréhension de l'approche fondée sur les droits humains est en cours de préparation.

A.1.2.1 Former des membres des Comités Locaux de l'Eau sur leurs rôles

Les Agences de l'Eau du Liptako et du Gourma ont à ce jour douze (12) CLE existants dans leur espace de gestion. Tous ces CLE n'ont pas reçu de formation sur leurs rôles et responsabilités. Le plan de travail de l'année 1 du projet prévoyait la formation des CLE qui en ont le plus besoin en vue de leur dynamisation. Les Agences de l'Eau ont engagé le processus de préparation de ces formations. Toutefois, les difficultés de démarrage du projet, l'installation de la saison pluvieuse et la situation sécuritaire n'ont pas permis d'organiser ces formations. Elles seront effectives à la deuxième année.

A.1.2.2 Mettre en œuvre un plan de formation des CLE et des autres acteurs des agences

Les sessions de formation des acteurs sont prévues à la deuxième année du projet. Pour cette période, l'équipe a procédé à l'élaboration du plan de formation. A cet effet, une fiche de besoin a été élaborée et les Agences de l'Eau ont procédé à la collecte des besoins auprès des acteurs cibles. Ces informations, après analyse, ont permis à l'équipe de structurer des thématiques de formation. Les différents thèmes de formation et sessions identifiés sont les suivantes :

Tableau 2: Liste des sessions et thématiques de formation identifiés

#	SESSION	THEMATIQUES
1	GIRE et AFDH	Le Concept de la GIRE Les textes juridiques de gestion des ressources en eau Les Comités Locaux de l'Eau L'Approche Fondée sur les Droits Humains à l'eau dans la GIRE L'approche Genre dans la GIRE
2	CAPITALISATION, DOCUMENTATION ET REDACTION D'ARTICLE	Les techniques de rédaction d'article de presse pour l'animation de site Web La méthodologie de capitalisation et de documentation d'expérience
3	TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNEES ET APPUI-CONSEIL AUX COMMUNAUTES EN MATIERE DE GIRE	La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) Les Comités Locaux de l'Eau La démarche de mise en place des relais locaux L'Approche Sécurisation des Ressources en Eau L'Approche Fondée sur les Droits Humains à l'eau dans la GIRE L'approche Genre dans la GIRE Initiation à l'utilisation de la plateforme mWater
4	GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU	Le Concept de la GIRE L'Approche Sécurisation des Ressources en Eau Les Comités Locaux de l'Eau
5	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU ET GESTION DES ORGANISATIONS	La gestion administrative, comptable et financière des fonds publics La gestion des conflits La protection des ressources en eau Le leadership
6	LEADERSHIP ET PLAIDOYER	Les techniques de négociation Les techniques de plaidoyer Le leadership La gestion de conflit
7	SYSTEME D'AIDE A LA DECISION	La prise en main du système d'aide à la décision

Le plan de formation a fait l'objet de restitution aux membres du consortium et reste dynamique. Une revue du plan sera faite chaque année pour s'adapter au contexte.

Voir le plan de formation du projet (**PIECE 6**).

A.1.2.3 Appuyer les CLE pour leur fonctionnement effectif et efficace (dynamisation)

Cette activité vise à apporter un appui pour l'animation permanente des CLE à travers la tenue de leurs rencontres statutaires et la mise en place de cellule permanente d'animation. Aucune action n'a pu être réalisée au cours de la période. Les appuis nécessaires à l'endroit des CLE existants seront planifiés au cours de la deuxième année.

A.1.2.4 Appuyer les actions d'échanges et de partage de connaissances

Le projet s'inscrit dans l'innovation en élargissant les perspectives de mise en œuvre de la GIRE. A cet effet, il entend faire du partage d'expérience une modalité d'apprentissage et d'inspiration. Pour ce faire, plusieurs plateformes au niveau national et sous régional et des moyens de capitalisation, seront exploités pour présenter les résultats du projet. Au cours de la période, l'équipe a développé un plan de documentation et de capitalisation des processus et résultats du projet. Une formation des équipes sur les techniques de documentation et de capitalisation est en cours de préparation et sera réalisée dans la deuxième année.

Voir la pièce 4 (Plan de documentation et de capitalisation).

R2 : Les risques de conflits, la pollution et la dégradation des ressources en eau sont réduits dans les espaces de gestion de l'AEL et de l'AEG

Les activités prévues pour ce résultat n'ont pas encore commencé compte tenu des difficultés de démarrage du projet. Ces difficultés sont traduites par la non mise en place des Comités Locaux de l'Eau qui doivent porter les actions de protection des ressources en eau. Au regard des résultats de l'étude diagnostique en cours pour la mise en place des nouveaux CLE, des actions prioritaires de protection, de préservation et de valorisation seront identifiées et financées par le projet à travers les plans d'action des CLE et par un mécanisme d'appel à propositions aux associations locales dans le domaine.

Les actions seront planifiées pour la deuxième année.

Extrant 2.1 - Les CLE sont appuyés pour mener des actions de protection et de préservation des ressources en eau

A.2.1.1 Réaliser des activités de protection et de réduction de la pollution et la dégradation des ressources en eau dans deux sous-bassins modèles

L'activité est planifiée pour l'année 2 du projet. Cela va correspondre à la mise en place des CLE et au renforcement de leurs capacités. En rappel, l'activité vise à impliquer les associations locales dans la protection des ressources en eau en organisant une sélection d'associations compétentes qui recevront des subventions du projet. Dans la stratégie, les CLE jouent le rôle de supervision et de contrôle de la bonne mise en œuvre des activités par les associations qui bénéficieront de subvention.

A.2.1.2 Appuyer des micro-projets issus des plans d'action des CLE

L'activité est planifiée pour la deuxième année du projet, à l'issue de la mise en place des CLE et au renforcement de leurs capacités. En rappel, le projet va financer des actions de protection et de restauration de la ressource issues des plans d'action des CLE. Les CLE pourront bénéficier de l'appui des facilitateurs lors de leurs formations pour l'élaboration de leur plan d'action, tenant compte du contexte et des besoins de leur zone, mais surtout des financements disponibles.

A.2.1.3 Organiser une conférence sur la qualité des ressources en eau

L'activité est planifiée à la troisième année du projet.

Extrant 2.2 Un mécanisme de prévention et de gestion des conflits est mis en place

L'équipe de coordination a procédé à une collecte de données sommaires sur les systèmes locaux de prévention et de gestion des conflits au cours de la période. Cette collecte a permis d'identifier l'observatoire de prévention et de gestion de conflit communautaire comme une opportunité pour l'atteinte du résultat. Au cours de la deuxième année, les recherches seront approfondies pour mieux préciser la collaboration qui pourrait être établie avec les observatoires départementaux de prévention et de gestion des conflits communautaires.

A.2.2.1 Concevoir un mécanisme de prévention et gestion des conflits

Les observatoires de prévention et de gestion des conflits communautaires sont des organes institutionnels déconcentrés jusqu'au niveau village. Selon le décret de mise en place de ces organes, leur attribution et leur composition sont alignées avec l'idée du projet de mécanisme de prévention et de gestion de conflit. Il s'agira au cours de l'année 2, d'approfondir les informations sur ces observatoires dans la perspective d'un appui du projet pour leur fonctionnement. Cela éviterait de créer d'autres organes hors du cadre légal et qui auront du mal à fonctionner et à être pérennisés après le projet.

A.2.2.2 Appuyer le mécanisme de prévention et de gestion des conflits

L'activité est liée à la précédente (A.2.2.1). Le projet va appuyer les observatoires de prévention et de gestion des conflits communautaires en renforçant leurs capacités. Ils pourront ainsi dérouler un plan d'action pour la prévention des conflits liés à l'eau.

R3 : Les AEG et AEL ont les capacités renforcées pour la planification et la mise en œuvre des actions de gestion rationnelle et concertée des ressources en eau

Ce résultat vise principalement à pallier le manque de système d'information au sein des deux Agences de l'Eau en favorisant l'implantation d'un dispositif de collecte et de traitement d'information au profit des décideurs et des usagers.

Extrant 3.1 - Des outils d'aide à la décision sont développés par les agences

Le système d'aide à la décision est en cours de mise en œuvre. Le retard dans le démarrage du projet a impacté ce processus. Cependant, l'outil informatique du système a été acquis et les échanges sont en cours pour identifier les données et les instruments de mesure de débit hydrologique, de la pluviométrie, de la qualité de l'eau... nécessaires au fonctionnement du système.

A 3.1.1 Acquérir les outils informatiques du système d'aide à la décision

Au cours de la période, l'accent a été mis sur l'identification de l'outil informatique adapté au contexte et aux besoins des agences, afin de dégager le schéma du dispositif. Le logiciel de modélisation « WEAP » - (Water Evaluation And Planning System) a été choisi et acquis pour la modélisation des deux sous bassins modèle (« la Sirba » et « la Faga »).

L'identification a consisté en une étude comparative de plusieurs logiciels de modélisation exploités par les structures spécialisées. A cet effet, une équipe du projet a procédé à des entretiens avec 2IE, WASCAL, BWP/PNE, ABN, AEN, AEM et AEC, etc. afin d'évaluer leur appréciation des applications de modélisation qu'ils utilisent ou qu'ils connaissent. Parmi les logiciels usuels qu'on retrouve dans ces structures (RIBASIM, Mike Basin/Mike Hydro Basin, ArcSWAT, MODSIM, WEAP, etc.) WEAP est apparu le plus complet. En effet, il a été apprécié positivement pour ses capacités de prévision hydrologique (bilan hydrique), l'analyse de la disponibilité/demande de l'eau, la prise en compte de l'analyse économique, des eaux souterraines et des techniques de production, les options d'allocation d'eau, de gestion de scénarios et la possibilité de couplage avec les outils SIG et d'autres outils spécifiques de modélisation hydrologique, hydrogéologique et hydrauliques plus robustes.

A 3.1.2 Implanter un dispositif spécifique de collecte de données

Les échanges sont en cours pour répertorier l'ensemble des informations nécessaires pour faire fonctionner le logiciel. Une séance de travail au sein du consortium est en cours de préparation.

A 3.1.3 Mettre en place les mécanismes de partage d'information

L'activité est en retard par rapport au planning initial. Elle sera réalisée après l'inventaire des besoins d'information du logiciel afin d'établir avec les structures productrices de données des protocoles de partage d'information.

A 3.1.4 Former les équipes pour le fonctionnement du système d'aide à la décision

Cette activité n'a pas été réalisée. Elle est liée à la mise en place du système.

A 3.1.5 - Coacher les équipes des agences dans l'implémentation du système

Cette activité n'a pas été réalisée. Elle est liée à la mise en place du système.

A 3.1.6 - Gérer le système d'aide à la décision

Cette activité n'a pas été réalisée. Elle est liée à la mise en place du système.

Extrant 3.2 - Les SAGE améliorent la planification des actions menées par les agences et une meilleure prise de décision

Cette activité n'est pas planifiée dans la première année du projet. Il est proposé de supprimer l'extrait.

A 3.2.1 Appuyer l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau d'un sous-bassin pilote dans chaque espace de gestion

Cette activité est planifiée en année 3 du projet. Il est proposé de supprimer l'activité.

R4 : L'AFDH et le genre sont intégrés dans les documents, processus et pratiques de GIRE des espaces AEG et AEL

L'Approche fondée sur les Droits Humains (AFDH) est le second pivot du projet en plus de la GIRE. La promotion de cette approche dans le secteur s'aligne avec les recommandations des objectifs de développement durable auxquels le Burkina Faso a souscrit. Les acteurs institutionnels et les bénéficiaires ont besoin d'être capables sur leurs droits et leurs devoirs pour jouer pleinement leurs rôles en tant que détenteur de droits ou débiteur d'obligations.

Extrant 4.1 Les acteurs sont formés sur les approches genre et AFHD et leur intégration dans la GIRE

Le projet a permis le développement de modules adaptés GIRE et AFHD qui seront utilisés par des compétences formées pour dérouler les actions de sensibilisation dans leur zone de compétence. Le contexte sécuritaire et le retard accusé dans le démarrage du projet ont freiné la bonne mise en œuvre de l'activité.

A 4.1.1 Former les acteurs sur le genre et l'AFDH et leur intégration dans la GIRE

Les activités ont été lancées au cours de la période par une formation des formateurs en AFHD et en Genre réalisée du 25 au 27 Septembre 2019. Cela a permis de former dix-sept (17) cadres techniques issus des Agences de l'Eau du Liptako et du Gourma, des directions régionales en charge de l'eau et des droits humains des régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Nord, du Centre-Est et du Plateau central. Ces compétences seront sollicitées par le projet pour dérouler les actions d'information sur l'AFDH et le Genre dans leurs zones de compétence.

La dégradation du contexte sécuritaire avec l'instauration de restrictions sur les regroupements de personnes dans la zone du projet constitue le défi pour la réalisation des actions de sensibilisation. Les réflexions pour définir les stratégies et moyens nécessaires pour atteindre les objectifs dans ce contexte, s'orientent vers la délocalisation de certaines sessions et le remplacement d'autres par des émissions radios.



PHOTO 5 : Vue des participants à la formation des formateurs en AFDH et Genre

Extrant 4.2 Les populations des zones cibles sont informées sur leur droit d'accès à l'eau

Compte tenu de la dégradation du contexte sécuritaire, les réflexions ont été engagées pour dérouler les activités avec le minimum de risques pour les équipes. L'équipe a bénéficié d'une communication du point focal sécurité de WaterAid sur la situation sécuritaire et les bonnes pratiques lors d'une session de travail de l'équipe. En perspective, WaterAid a programmer un atelier de réflexion sur l'adaptation des approches au contexte sécuritaire du pays.

A.4.2.1 Réaliser des activités de sensibilisation sur la GIRE et les droits humains à l'eau

Cette activité n'a pas été réalisée.

A.4.2.2 Mettre sur les sites WEB des agences la documentation produite

Les échanges ont été engagés pour sélectionner un prestataire pour le diagnostic. Cependant, le budget est insuffisant. Une révision budgétaire sera proposée au partenaire technique et financier afin de prendre en charge cette situation.

Extrant 4.3 - Les documents clé de la GIRE intègrent les approches genre et AFDH

Conjointement avec la réalisation de l'étude de capitalisation, une collecte de données a été réalisée auprès des acteurs sur la prise en compte de l'AFDH et le Genre dans le processus et pratique de mise en place des CLE. Le constat est que les directives du guide de mise en place des CLE n'est pas explicite sur la question des droits. De l'exploitation du guide de mise en place des CLE et des données collectées sur le terrain, il apparaît les constats préliminaires suivants :

- les droits humains n'apparaissent pas comme un fondement des étapes de mise en place des CLE dans le guide méthodologique même si des recommandations sont faites pour tenir compte du genre pendant le déroulement du processus ;
- des entretiens avec les acteurs qui conduisent le processus de mise en place, il apparaît que l'attention est portée sur la participation des femmes.

Ces efforts dans les textes et les pratiques sont insuffisants pour considérer que l'AFDH est pris en compte dans les processus et pratiques de mise en place des CLE. En effet, les acteurs ont une faible

connaissance des cinq principes de l'AFDH² et la manière dont cela peut être appliqué dans le processus de mise en place des CLE.

Un rapport d'analyse prenant en compte la mise en place des CLE et de façon global le processus GIRE au Burkina Faso assortie d'outils d'intégration et d'évaluation de la prise en compte de l'AFDH dans les actions GIRE est en cours de rédaction.

A.4.3.1 Examen du document guide de mise en place des CLE pour la prise en compte du genre et de l'AFDH

Durant l'étude de capitalisation, des entretiens avec les acteurs des Agences de l'Eau et des CLE existants ont été réalisés sur la prise en compte de l'AFDH et du Genre dans les processus et pratiques de mise en place des CLE. Le rapport d'analyse du document guide est en cours de rédaction. Il sera restitué aux acteurs majeurs du secteur au cours de l'année 2.

A.4.3.2 Développer des outils d'intégration du genre et de l'AFDH dans les documents clefs de la GIRE

La mise en œuvre de l'activité est en cours. L'Agence de l'Eau du Nakanbé a entrepris une action similaire consistant à l'élaboration d'un guide AFDH-GIRE. Il est prévue une concertation avec l'AEN pour une synergie d'action.

2.3 Durabilité de l'action

Le projet intègre une stratégie de durabilité à travers une mobilisation des acteurs institutionnels partie prenante dans la mise en place de l'action. Ainsi, selon les domaines de compétence, chaque acteur institutionnel à travers sa direction déconcentré est responsabilisé et les membres du consortium viennent en appui pour capitaliser et documenter. Cela a permis l'implication déjà des Directions régionales des Droits humains dans le renforcement des capacités des acteurs. Cela garantit une durabilité et une meilleure implication des acteurs des droits humains dans la question de la gestion des ressources en eau.

Pour la mise en place des CLE, la mise en œuvre des orientations de l'étude de capitalisation, permettront d'introduire des innovations afin d'améliorer la durabilité des CLE mis en place.

En résumé, les éléments suivants assurent la durabilité des acquis après le projet :

- L'implication des acteurs institutionnels qui assument la mission de l'Etat au niveau local ;
- Les innovations tenant compte de la durabilité dans la mise en place des CLE ;
- La documentation et les spécificités introduites dans l'accompagnement des CLE constituent des référentiels pour l'enrichissement des procédures et stratégies GIRE
- Les expertises acquises par l'ensemble des personnes ressources impliquées

² Participation, Non-discrimination, Redevabilité, Autonomisation, non régression

2.4 Matrice-cadre logique à jour

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence: 2018	Valeur 2019	Cibles:			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
					2020	2021	Cumul 2022		
Objectif général: incidences	Contribuer à l'opérationnalisation de la GIRE dans les espaces de compétence des Agences de l'Eau du Gourma (AEG) et du Liptako (AEL)	Niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers	Non applicable	ND	NA	NA	70% d'usagers satisfaits	Rapport d'évaluation du projet Rapport d'évaluation du PN-GIRE Rapport des autorités administratives (Préfets et Haut-Commissaire)	
		Taux d'emploi des ressources de la CFE pour la protection des ressources en eau.	Non Disponible	ND	NA	NA	75% de taux d'emploi		
		# d'emplois générés par les activités du projet	Non disponible	ND	NA	NA	200 emplois temporaires	Rapports d'activités Rapports d'évaluations	
		% d'emplois générés par les activités du projet pour les femmes	Non disponible	ND	NA	NA	30% des emplois		
Objectif spécifique et Résultats intermédiaires Résultats	OS : Renforcer les capacités des Agences de l'Eau et des Comités Locaux de l'Eau (CLE) pour l'aménagement, la protection et la gestion concertée des ressources en eau selon les principes du genre et de l'approche fondée sur les droits humains	% de décisions prises et appliquées par les agences	Non Disponible	ND	80%	80%	80% des décisions prises	Rapport d'activités des agences	Le contexte sociopolitique et sécuritaire du pays permet de mettre en œuvre les activités du projet L'entente et la cohésion entre les membres des CLE

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence: 2018	Valeur 2019	Cibles:			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
					2020	2021	Cumul 2022		
	R1 : Les CLE mis en place sont fonctionnels dans les espaces de gestion de l'AEL et de l'AEG	Nombre de CLE fonctionnels dans les espaces de gestion de l'AEL et de l'AEG ³	0 CLE fonctionnel	0	2	6	6CLE fonctionnels	Règlement intérieur des CLE Rapports d'activités des Agences & CLE Rapports de suivi PV des rencontres	L'adhésion des communautés aux changements de comportement
	R2 : Les risques de conflits, la pollution et la dégradation des ressources en eau sont réduits dans les espaces de gestion de l'AEL et de l'AEG	% de conflits gérés	Non disponible	0	100%	100%	100%	Rapports d'activités des agences Registre des autorités administratives Rapports des CLE	L'engagement et la volonté des agents des agences
		% de sites d'orpaillages utilisant moins de produits dangereux pour les ressources en eau	Non disponible	0	0%	0	20%	Rapport d'activité des agences Registre de risques Rapport annuel	Adhésion des leaders à la promotion du genre et des droits humains
		Nombre de sites restaurés	Non disponible	0	2	2	4 sites	Rapport d'activité des agences Rapport annuel	Perceptions et pratiques socioculturelles défavorables
	R3 : Les AEG et AEL ont les capacités renforcées pour la planification et la mise en œuvre des actions de gestion rationnelle et concertée des ressources en eau	Taux d'exécution des plans opérationnels des agences	75%	80%	95%	95%	90%	PV de réception Rapport d'activités	
		Existence d'outils de modélisation	Non disponible	1	1	1	1 outil	Rapport d'activités	

³ Un CLE fonctionnel est un CLE qui tient ses rencontres statutaires de façon régulière, qui planifie, exécute et rapporte ses actions

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence: 2018	Valeur 2019	Cibles:			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
					2020	2021	Cumul 2022		
	R4 : L'AFDH et le genre sont intégrés dans les documents, processus et pratiques de GIRE des espaces AEG et AEL	Proportion des femmes dans des instances de décision des CLE	16%	ND	30%	30%	30% de femmes dans les instances de décision	PV de mise en place/renouvellement des membres des CLE Rapport d'activités des agences Guide révisé Compte rendu de mise en place des relais	
% de la population des 2 espaces informée sur l'AFDH		0%	0	70%	80%	90%			
Niveau de représentativité des groupes de femmes et de PVH dans les concertations		Non disponible	ND	50%	60%	80% de représentativité			
	E1.1 De nouveaux Comités Locaux de l'Eau sont mis en place	Nombre de CLE existants dans les deux espaces de gestion des agences	6	0	4	6	6 CLE	PV d'élections des membres des bureaux des CLE Comptes rendus d'installation des membres du bureau Rapports d'activités des Agences Compte rendu des AG des CLE	Disponibilité et adhésion des acteurs Conflits d'intérêts entre usages multiples
Extrants	E1.2 Les CLE ont les capacités nécessaires pour jouer leur rôle dans la GIRE	Nombre de formations reçues par les membres des bureaux des CLE	3 formations reçues	0	3	1	4 Formations / CLE	Rapports d'activités des agences	
		Pourcentage des rencontres statutaires de CLE tenu	20% de rencontres statutaires	0	90%	90%	90% de rencontres statutaires		
	E2.1 Les CLE sont appuyés pour mener des actions de protection et	Nombre d'initiatives de protection et de préservation des ressources en eau	Non disponible	0	2	4	12 initiatives	Rapports de suivi Rapports annuel	

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence: 2018	Valeur 2019	Cibles:			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
					2020	2021	Cumul 2022		
	de préservation des ressources en eau	appuyées							
		% d'initiatives de protection et de préservation des ressources en eau mises en œuvre par des Associations de femmes et de jeunes	Non disponible	0	100%	100%	50%		
	E2.2 Un mécanisme de prévention et de gestion des conflits est mis en place	Nombre de mécanisme mis en place	0	0	1	1	1 mécanisme	Rapports d'activités	
		% de femmes participant à l'animation du mécanisme de prévention et de gestion de conflits	Non disponible	0	30%	30%	30%		
	E3.1 Des outils d'aide à la décision sont développés par les agences	Nombre d'outils d'aide à la décision développé	0	0	1	1	1 outil	Rapports d'activités	
	E4.1 Les acteurs sont formés sur les approches genre et AFDH et leur intégration dans la GIRE	Nombre de sessions de formation en AFDH et genre réalisées	0	01	6	3	10 sessions	Rapport de formation	
		Nombre de personnes formées en AFDH et genre	0	17	350		400 personnes		
		Nombre de femmes formées en AFDH et genre	0	5	60	60	120 femmes		
	E4.2 Les populations des zones cibles sont informées sur leur droit d'accès à l'eau	Nombre d'émission sur les droits humains	0	0	4	2	6 émissions	Rapports d'activités Supports des émissions/ Outils	
		% de rapport d'activités des AE mis en ligne,	0	0	50%	50%	75% de rapports	Site WEB Rapports d'activités	

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence: 2018	Valeur 2019	Cibles:			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
					2020	2021	Cumul 2022		
		Nombre d'articles de presse publié	4	2	10	40	50 articles	Articles de presse Procès-verbaux et compte rendu Correspondances	
	E4.3 Les documents clés de la GIRE intègrent les approches genre et AFDH	Disponibilité d'un rapport d'apport d'analyse de la prise en compte de l'AFDH et d'intégration de l'AFDH dans la GIRE	0		1	1	1	Rapports d'activités Guide révisé	
Activités du R1	A.1.1.1: Réaliser les études préalables à la mise en place des Comités Locaux de l'Eau	Moyens : Personnel: Spécialiste en GIRE/ Coordination du projet; Spécialiste en AFDH; Assistants Techniques; Chauffeur; Secrétaire, Comptable; Spécialiste Suivi Evaluation; Spécialiste en ressource en eau et cartographie (SIG); Spécialiste en développement institutionnel et organisationnel; Spécialiste en communication; spécialiste en genre Comité de suivi : 1 comité national Services techniques : les services techniques centraux et les services techniques déconcentrés de l'eau, l'agriculture, l'environnement, l'élevage, des droits humains et de la promotion de la femmes seront les parties prenantes de la mise en œuvre des activités Matériels Equipement: 03 véhicules 4x4 mobilisés dont 2 à acquérir; 2 motos, 3 lots de mobilier de bureau; 5 ordinateurs et accessoires; 2 logiciels, 10 smartphones, 2 vidéoprojecteurs; 2 kit de sonorisation Budgets global: 1666666,26€ Budget Résultat 1: 218764,34€ Résultats 2: 306855,66€				Sources: Rapports d'évaluation; rapports d'audit; Rapport des comités de suivi, Témoignages de membres des communautés.	Préconditions: Stabilité politique et conditions sécuritaires du pays Conditions hors contrôle: Confiance et entente entre les communautés Mobilité du personnel technique des parties prenantes Epidémies et catastrophes naturelles		
	A.1.1.2 Tenir les ateliers de mise en place des Comités Locaux de l'Eau								
	A.1.1.3 Organiser les cérémonies d'installation des CLE								
	A.1.1.4 Mettre en place les relais communautaires dans deux sous-bassins modèles								
	A.1.2.1 Former des membres des Comités Locaux de l'Eau sur leurs rôles								
	A.1.2.2 Mettre en œuvre un plan de formation des CLE et des autres acteurs des agences								

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence: 2018	Valeur 2019	Cibles:			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
					2020	2021	Cumul 2022		
	<p>A.1.2.3 Appuyer les CLE pour leur fonctionnement effectif et efficace (dynamisation)</p> <p>A.1.2.4 Appuyer les actions d'échanges et de partage de connaissances</p>	<p>Résultat 3: 121866,76€</p> <p>Résultat 4: 89335,12€</p>							
Activités du R2	A.2.1.1 Réaliser des activités de protection et de réduction de la pollution et la dégradation des ressources en eau dans deux sous-bassins modèles								
	A.2.1.2 Appuyer des micro-projets issus des plans d'action des CLE								
	A.2.1.3 Organiser une conférence sur la qualité des ressources en eau								
	A.2.2.1 Concevoir un mécanisme de prévention et gestion des conflits								
	A.2.2.2 Appuyer le mécanisme de prévention et de gestion des conflits								
	A 3.1.1 Acquérir les outils informatiques du système d'aide à la décision								

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence: 2018	Valeur 2019	Cibles:			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
					2020	2021	Cumul 2022		
	<p>A 3.1.2 Implanter un dispositif spécifique de collecte de données</p> <p>A 3.1.3 Mettre en place les mécanismes de partages d'information</p> <p>A 3.1.4 Former les équipes pour le fonctionnement du système d'aide à la décision</p> <p>A 3.1.5 Coacher les équipes des agences dans l'implémentation du système</p> <p>A 3.1.6 Gérer le système d'aide à la décision</p> <p>A 3.2.1 Appuyer l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau d'un sous-bassin pilote dans chaque espace de gestion</p>								
Activités du R4	<p>A 4.1.1 Former les acteurs sur le genre et l'AFDH et leur intégration dans la GIRE</p>								
	<p>A.4.2.1 Réaliser des activités de sensibilisation sur la GIRE et les droits humains à l'eau</p>								

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence: 2018	Valeur 2019	Cibles:			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
					2020	2021	Cumul 2022		
	<p>A.4.2.2 Mettre en ligne sur les sites WEB des agences de la documentation utile produite</p> <p>A.4.3.1 Examiner du document guide de mise en place des CLE pour la prise en compte du genre et de l'AFDH</p> <p>A.4.3.2 Développer des outils d'intégration du genre et de l'AFDH dans les documents clefs de la GIRE</p>								

Propositions de modification du cadre logique

Les modifications suivantes du cadre logique sont proposées sans incidence financière pour tenir compte du contexte et de la nécessité d'apporter des corrections à certaines erreurs.

- a) Sur les objectifs, il n'y a aucun changement
- b) Sur les extraits, le changement concerne la suppression de l'extrait « **E3.2** Les SAGE améliorent la planification des actions menées par les agences et une meilleure prise de décision » La raison principale de cette modification réside dans l'incertitude qu'il y a à disposer de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) des deux Agences de l'Eau disponible en temps opportun pour pouvoir déclencher le processus d'élaboration du SAGE. Les fonds de l'activité seront répartis entre les lignes d'activités pour supporter le contexte sécuritaire.
- c) Sur les activités, il est proposé de :
 - supprimer l'activité relative à « **A 3.2.1 Appuyer l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau d'un sous-bassin pilote dans chaque espace de gestion** » pour correspondre à la suppression de l'extrait ;
 - au niveau de l'activité A.4.2.2, une reformulation « Mettre » en lieu et place de « Mise » et au niveau de l'activité A.4.3.1 également une reformulation « Examiner » en lieu et place de « Examen »
- d) Sur les indicateurs, il est proposé de :
 - supprimer l'indicateur « Proportion des textes législatifs et réglementaires prenant en compte l'AFDH » car le projet n'engagera pas un processus de révision qui est du ressort des structures habilitées de l'Etat. Cependant l'ambition du projet d'apporter des arguments et des preuves pour permettre aux structures habilitées à engager les révisions demeure ;
 - modifier l'indicateur « Disponibilité d'un guide de mise en place des CLE intégrant l'AFDH et le genre » comme suit « Disponibilité d'un rapport d'analyse de la prise en compte de l'AFDH et d'intégration de l'AFDH dans la GIRE ». Cette modification s'explique par le fait que le guide de mise en place des CLE est un document national dont la révision est de la prérogative des structures de l'Etat. Le nouvel indicateur permet au projet de s'assurer qu'il met à la disposition de ces structures des données et des pistes pertinentes pour une révision réussie du guide de mise en place des CLE.
 - la cible de l'indicateur « Nombre de CLE fonctionnels dans les espaces de gestion de l'AEL et de l'AEG » a été ramené à 6 pour correspondre au nombre de CLE que le projet entend mettre en place ;
 - la cible finale de l'indicateur « % de la population des 2 espaces informée sur l'AFDH » a été porté à 90% en lieu et place de 80% car avec le changement de canaux de sensibilisation et l'adoption des radios, presque la totalité des populations de la zone sera touchée ;
 - la cible finale de l'indicateur « Nombre de CLE existants dans les deux espaces de gestion des agences » a été corrigée à 6 au lieu de 10 car le projet prévoit la mise en place de 6 nouveaux CLE.
- e) Au niveau des moyens, il est proposé compte tenue du changement de besoin au niveau des Agences de l'eau, de procéder au recrutement d'un chauffeur supplémentaire dans chaque Agence de l'eau en lieu et place de l'Assistant technique. Cela fera deux chauffeurs à prendre en charge à 100% par le projet. Cette modification s'explique par le fait que les Agences de

l'Eau ont un nombre insuffisant de chauffeur actuellement alors qu'elles disposent de véhicule. Cette situation limite la mobilité du personnel sur le terrain. Pour y pallier, l'Agence de l'Eau fait recours à des chauffeurs bénévoles par moment. Mais cette mesure n'est pas recommandée et comporte des risques en particulier dans le contexte d'insécurité qui prévaut. Pour cette raison, les Agences de l'Eau se sont engagés à mettre à la disposition du projet un véhicule si le projet consent à prendre en charge les chauffeurs supplémentaires. Les nouveaux chauffeurs seront prioritairement utilisés pour les activités du projet dans les cas où il y a un conflit d'activités financées par d'autres partenaires de l'Agence. Il est proposé que la ligne « Assistance Technique » puisse financer le salaire du chauffeur et que le reliquat puisse être affecté aux autres charges induit par ce moyen logistique supplémentaire (entretien du véhicule, carburant et assurance).

2.6. Plan de travail détaillé pour l'année 2

RESULTATS/ACTIVITES/SOUS ACTIVITES	An 2/2020												An 3	Responsables
	DECEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBR F	OCTOBRE	NOVEMBRE F	DÉCEMBRE	
Activités de coordination et de gestion de l'action														
5.5 Réunions du comité national de suivi														
Tenir les rencontre de travail de l'équipe du projet														
Tenir la session annuelle du Comité technique de suivi														
Résultat1 : Les CLE mis en place sont fonctionnels dans les espaces de gestion de l'AEL et de l'AEG														
A.1.1.1 Réaliser les études préalables à la mise en place des Comités Locaux de l'Eau														
Réaliser des missions d'informations auprès des autorités administratives et d'identification des enquêteurs														
Former les acteurs (Agent des STD, Techniciens communaux) sur l'utilisation des outils y compris mWater														
Collecter les données de l'étude diagnostic à l'aide de mWater														
Suivre et superviser la collecte de données														
Traiter les données et rédiger les rapports diagnostic														
A.1.1.2 Tenir les ateliers de mise en place des Comités Locaux de l'Eau														
Tenir un atelier de lancement du processus de mise en place des comités locaux de l'eau														
Tenir un atelier de validation du DC														
Tenir des séances de mobilisation des acteurs (Organiser les séances d'information des acteurs(usagers) potentiels du CLE , présentation des résultats du DC)														

RESULTATS/ACTIVITES/SOUS ACTIVITES	An 2/2020											An 3	Responsables	
	DECEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBR F	OCTOBRE	NOVEMBRE F		DÉCEMBRE
Organiser les AG constitutives des CLE														Agence
Préparer et faire signer les textes constitutifs														Agences
A.1.1.3 Organiser les cérémonies d'installation des CLE														Agences
Préparer la cérémonie (TDR, budget, lettre, Autorité administrative compétente)														Agence
Tenir la cérémonie d'installation														Agence
A.1.1.4 Mettre en place des relais communautaires dans deux sous-bassins modèles														Agences
Former les membre du bureau du CLE (Bureau exécutif et CPAS) sur le concept de relais communautaires et la démarche de mise en place des relais communautaires														Agence
Conduire le processus de désignation des relais														Agence
A.1.2.1 Former des membres des Comités Locaux de l'Eau sur leurs rôles														Agences
Former les membres du CLE constitué sur les rôles et responsabilité du CLE														Agences
A.1.2.2 Mettre en œuvre un plan de formation des CLE et des autres acteurs des agences														Agences
Réviser le plan de formation des CLE et des autres acteurs														WaterAid
Former les CLE sur la planification, la gestion budgétaire, la mobilisation des fonds et la gestion des ressources														Agences
Former les membres du CB sur leur rôles et responsabilités , l'examen des états financiers, les techniques de négociation et de plaidoyer														Agences
Former les directions générales sur les techniques de capitalisation et de communication														WaterAid
Former les directions générales sur la GIRE, les SIG et la télédétection														Agences
Former les services techniques et administratifs et les collectivités sur la GIRE														Agences
A.1.2.3 Appuyer les CLE pour leur fonctionnement effectif et efficace (dynamisation)														Agences
Appuyer les CLE pour la planification de leurs activités														Agences
Appuyer les CLE pour la tenue des AG														Agences

RESULTATS/ACTIVITES/SOUS ACTIVITES	An 2/2020											An 3	Responsables	
	DECEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBR F	OCTOBRE	NOVEMBRE F		DÉCEMBRE
A.1.2.4 Appuyer les actions d'échanges et de partage de connaissances														Agences
Organiser des ateliers d'échanges et de partage d'expériences avec les projets et ONG à l'échelle des espaces des agences														Agence
R2 : Les risques de conflits, la pollution et la dégradation des ressources en eau sont réduits dans les espaces de gestion de l'AEL et de l'AEG														
A2.1.1 Réaliser des activités de protection et de réduction de la pollution et la dégradation des ressources en eau dans 2 sous-bassins modèle														Agences
Elaborer un cahier de charge ou des lignes directrices pour la réalisation des activités														WaterAid
Réaliser un inventaire des sites dégradés et pollué ou à risque de pollution														Agences
Réaliser une étude d'identification et de connaissance des zones de recharge														Agences
Délimiter les bandes de servitude dans le sous bassin modèle														Agences
Etablir des périmètres de protection des sources et des zones d'infiltration														Agences
Aménager des périmètres maraichers pour la relocalisation des exploitants dans la bande de servitude														Agences
Réaliser des travaux de protection et de restauration des berges														Agences
A2.1.2 Appuyer des actions pertinentes issues des plans d'action des CLE														Agences
Organiser des sorties de validation des sites														Agences
Subventionner les actions de protection des ressources en eau issues des plans d'action CLE														Agences
Evaluer les actions des CLE														Agences
A2.1.3 Organiser une conférence sur la qualité des ressources en eau														WaterAid
A2.2.1 Concevoir un mécanisme de prévention et de gestion des conflits														WaterAid
Réaliser un diagnostic sur la mise en place et la fonctionnalité des observatoires de gestion des conflits dans les espaces des CLE														WaterAid
A2.2.2 Appuyer le mécanisme de prévention et de gestion des conflits														WaterAid

RESULTATS/ACTIVITES/SOUS ACTIVITES	An 2/2020											An 3	Responsables		
	DECEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBR F	OCTOBRE	NOVEMBRE F		DÉCEMBRE	
Renforcer les capacités des observatoires de gestion des conflits sur les approches du projet															WaterAid
Organiser des actions de sensibilisation et de communication sur l'observatoire															WaterAid
R3 : Les AEG et AEL ont les capacités renforcées pour la planification et la mise en œuvre des actions de gestion rationnelle et concertée des ressources en eau															
A 3.1.1 Acquérir les outils informatiques du système d'aide à la décision															AEDE
Elaborer la note conceptuelle du système d'aide à la décision															AEDE
Acquérir les outils (logiciels) adaptés															AEDE
Former le staff des agences à la prise en main du logiciel															AEDE
A 3.1.2 Implanter un dispositif spécifique de collecte de données															Agences
Faire l'inventaire des équipements de collecte															Agences
Acquérir les équipements															WaterAid
Implanter les équipements															Agences/WaterAid
A 3.1.3 Mettre en place les mécanismes de partages d'information															Agences
Organiser un atelier d'information et de concertation avec les services techniques du développement rural (DREEVCC, DRAH, DREA, DRRAH)															WaterAid
Tenir des rencontres périodiques pour le partage d'information															Agences
A 3.1.4 Former les équipes pour le fonctionnement du système d'aide à la décision															AEDE
Former des formateurs des relais communautaires pour la collecte des données															WaterAid
Former les gestionnaires du système d'aide à la décision (instrument de mesure quantité et qualité de l'eau)															AEDE
Former les relais communautaires															Agences

RESULTATS/ACTIVITES/SOUS ACTIVITES	An 2/2020											An 3	Responsables	
	DECEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE F	OCTOBRE	NOVEMBRE F		DÉCEMBRE
A 3.1.5 Coacher / Accompagner les équipes des agences dans l'implémentation du système														AEDE
Organiser des sorties et des échanges avec les équipes des Agences														AEDE
A 3.1.6 Gérer le système d'aide à la décision														Agences
Organiser des sorties terrains pour le suivi des instruments de mesure														Agences
Actualiser périodiquement des données d'analyse de l'eau														Agences
Organiser des sorties terrains pour le suivi des activités des relais														Agences
A 3.2.1 Appuyer l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau d'un sous-bassin pilote dans chaque espace de gestion														SUPPRESSION DE L'ACTIVITE
R4 : L'AFDH et le genre sont intégrés dans les documents, processus et pratiques de GIRE des espaces AEG et AEL														
A 4.1.1 Former les acteurs sur le genre et l'Approche Fondée sur les Droits Humains et leur intégration dans la GIRE														WaterAid
Réviser les modules de formation (Manuel)AFDH GIRE														WaterAid
Former les services techniques et administratifs et les collectivités sur l'AFDH et le genre														WaterAid
Former les CLE sur l'AFDH et le genre														Agence
Former les membres des associations des PVH et de femmes sur l'AFDH et le genre														WaterAid
Former les animateurs des radios locales sur l'AFDH														WaterAid
A.4.2.1 Réaliser des activités de sensibilisation sur la GIRE et les droits humains à l'eau														Agences/WaterAid
Produire des outils d'information et de communication sur l'AFDH et la GIRE														WaterAid
Organiser des émissions radiophoniques (jeux)														Agences
Diffuser les spots radios, micro programmes sur l'AFDH et la GIRE														Agences

RESULTATS/ACTIVITES/SOUS ACTIVITES	An 2/2020											An 3	Responsables		
	DECEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBR F	OCTOBRE	NOVEMBRE F		DÉCEMBRE	
Organiser des conférences publiques (Etablissements scolaires et professionnels)															Agences
Célébrer la journée mondiale de l'eau 2020 dans la zone du projet															Agences
A.4.2.2 Mettre en ligne sur les sites WEB des agences de la documentation utile produite															Agences
Faire la refonte du site web de l'AEG															Agences
Former le staff pour la gestion du site Web															Agences
A.4.3.1 Examiner le document guide de mise en place des CLE pour la prise en compte du genre et de l'AFDH															WaterAid
Elaborer la note analytique des documents clés de la GIRE pour la prise en compte de l'AFDH															WaterAid
Organiser des rencontres de restitution et de validation de la note analytique															WaterAid
A.4.3.2 Développer des outils d'intégration du genre et de l'AFDH dans les documents clés de la GIRE															WaterAid
Produire et diffuser des briefing notes															WaterAid

3 Bénéficiaires/entités affiliées et autre coopération

3.1 Relations entre les bénéficiaires de ce contrat de subvention

La collaboration entre les différentes entités affiliées se renforce au fil de la mise en œuvre du projet. Les différentes structures ayant des statuts et des manières de travailler différentes, cela prend beaucoup de temps pour échanger et dégager un point de convergence. Il semble cependant que cela soit logique pour un projet de renforcement de capacité. Les actions du projet sont prises en charge dans le tableau de bord des Agences de l'Eau.

Le rapport avec les autorités publiques est exemplaire en témoigne la participation du SP/GIRE, de la DGRE et des Directions Régionales en charge de l'Eau, de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage et des Droits Humains dans la mise en œuvre du projet.

Le Secrétaire Permanent pour la GIRE est le président du comité national de suivi du projet qui comprend 13 structures dont des services techniques centraux, déconcentrés et des collectivités territoriales.

Pour la restitution des résultats de l'étude de capitalisation des processus et pratiques de mise en place et de fonctionnement des CLE, le SP/GIRE a modéré l'atelier et mis à disposition la salle de conférences.

3.2 L'accord ci-dessus entre les signataires du contrat de subvention est-il destiné à se poursuivre ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

L'accord est à sa première année de mise en œuvre. Il est signé pour quatre (04) années et doit expirer en novembre 2022. Les membres du consortium sont liés par des protocoles de collaboration dans le cadre du projet. La poursuite du projet se fera dans le respect des engagements mutuels et des plans de travail globaux et annuels convenus.

3.3 Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités publiques dans les pays de l'action ? Comment ces relations sont-elles affecté l'action ?

Depuis l'obtention du financement à ce jour, les relations entre WaterAid et les autorités publiques s'intensifient et se consolident davantage. La performance des approches de travail de WaterAid met les autorités en confiance dans la conduite de la présente action. Leur implication dans la présidence des grandes activités telles la restitution de l'étude de capitalisation et la première session du CNS confirme l'excellence de ces relations. Leur présence et leur pleine appropriation du projet conforte et motive l'ensemble des services techniques qui prennent part et participent à la mise en œuvre de l'action.

4 Visibilité

Le projet a développé son plan de communication et de visibilité qui tient compte des directives de l'Union Européenne. Ce plan de communication est axé sur le projet, ses approches et son principal partenaire(UE). Ce plan de communication a été partagé avec l'union européenne. En conformité avec le plan de communication, des supports de communication et de visibilité ont été produits avec l'emblème de l'Union Européenne :

- Dépliants

- Banderoles
- Kakemonos

Au-delà de ces outils, toute communication orale ou écrite sur le projet valorise le soutien financier de l'Union Européenne. Enfin le lancement du projet a été un événementiel placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement et couvert par la presse écrite, en ligne et audiovisuelle (RTB, Lefaso.net, Sidwaya, Le Pays, l'Observateur Paalga et Radio Omega).

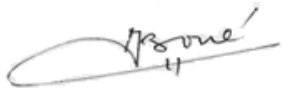
La communication du projet permet d'informer continuellement les bénéficiaires du projet, les décideurs politiques-locaux, et les autres groupes cibles de la vision, des objectifs et des réalisations du projet financé par l'Union Européenne, tout en valorisant spécialement le rôle de l'Union Européenne pour sa contribution financière.

La 1^{ère} session du Comité National de Suivi a fait l'objet d'une couverture médiatique par un média en ligne et la production d'une banderole.

Nom de la personne de contact pour l'action :

Eric MAMBOUE – Directeur Pays de WaterAid Burkina Faso

Signature :



Localité : **Ouagadougou**

Échéance prévue du rapport : **1^{er} Décembre 2018 au 30 Novembre 2019**

Date d'envoi du rapport : **13 Mars 2020**